

En application de l'article 2bis de l'Arrêté du 07 avril 2020 modifié - « **Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats** »

**DOSSIER D'INSCRIPTION À LA SÉLECTION DE LA FORMATION CONDUISANT
AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT – SITES DE PESSAC**

Début de la formation : Lundi 31 août 2026

Afin de confirmer votre inscription à la sélection, votre dossier doit impérativement être **adressé ou déposé** à l'APDHES Centre Pierre Veaux **au plus tard le vendredi 19 juin 2026**.

APDHES-Centre Pierre Veaux
11 Avenue Léonard de Vinci – CS 70097
33615 PESSAC CEDEX

Le **secrétariat** est **ouvert** les

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30

Calendrier de la sélection et des résultats

(Selon l'Arrêté du 07 avril 2020 modifié relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant – **Consultable sur www.apdhes.fr**)

Ouverture des inscriptions	Lundi 02 mars 2026 <i>www.apdhes.fr</i>
Clôture des inscriptions	Vendredi 19 juin 2026 <i>(cachet de la poste faisant foi)</i>
Examen des dossiers et Entretiens de sélection	Entre le 16 juin et le 02 juillet 2026 <i>La convocation à l'entretien individuel (durée 15 à 20 min) sera adressée par mail</i>
Résultats Admission	Lundi 06 juillet 2026 à 14 h 00 <i>Les résultats d'admission seront envoyés par mail et disponibles par affichage et sur site internet</i>
Confirmation des candidats admis	Au plus tard le jeudi 16 juillet 2026 <i>(délai 7 jours ouvrés)</i>

DISPENSE DES ÉPREUVES DE SÉLECTION

Article 11 de l'arrêté du 07 avril 2020 modifié

« ...les agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service ... ou justifiant du suivi de la formation de 70 heures... »

Veillez contacter l'IFAS au 05.56.24.89.40

PIÈCES À FOURNIR

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU MAL REMPLI SERA REJETÉ

- La fiche de candidature (jointe au présent dossier) dûment complétée et signée
- La photocopie **d'une pièce d'identité** (recto-verso sur une seule page) en cours de validité
- Une lettre de motivation **manuscrite**
- Un curriculum vitae **détaillé**
- Un document **manuscrit** relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation (voir tableau ci-dessous). **Ce document n'excède pas 2 pages.**
- La **copie du ou des diplômes ou titres traduits en français**
- Le cas échéant, la **copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des deux dernières années**
- Selon la situation du candidat, **les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur**
- Pour les candidats étrangers, une attestation du niveau de langue française requis B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du conseil de l'Europe (**se rapprocher de l'IFAS si besoin**) et un titre de séjour valide à l'entrée en formation.
- Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
- La **fiche médicale** (jointe au présent dossier) **dûment complétée** et signée par votre médecin + joindre les **résultats sérologiques** concernant l'hépatite B.
- Les candidats en situation de handicap peuvent demander lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien.

Attendus de la formation (annexe 1 de l'arrêté du 07 avril 2020 modifié) :

Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité
Qualités humaines et capacités relationnelles
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique
Capacités organisationnelles

SÉLECTION D'ENTRÉE EN INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

Sélection 2026, rentrée en formation le 31 août 2026



FICHE DE CANDIDATURE – INSCRIPTION DEAS

TOUTE FICHE INCOMPLÈTE ET/OU NON SIGNÉE, SERA ANNULÉE

CANDIDAT

Mme M

NOM d'usage :

NOM de famille : (*nom de naissance*)

Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail (*obligatoire*):

AUTORISATION INTERNET

Je, soussigné(e) (*indiquez vos NOM et Prénom*)..... ,

accepte que mon nom apparaisse sur les listes consultables sur le site internet de APDHES Oui Non

PARCOURS PARTIELS

Les candidats titulaires d'un titre ou diplôme suivants, ne peuvent pas prétendre au parcours complet. Ils bénéficient d'allègement, dispense ou équivalence afférents à leur diplôme (**copie obligatoire**).

- Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP),
- BAC PRO ASSP ou BAC PRO SAPAT,
- Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DE AES),
- Titre Professionnel d'Assistant de Vie aux Familles (TP ADVF),
- Titre Professionnel d'Agent de Service Médico-Social (TP ASMS),
- Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale (ARM),
- Diplôme d'État d'Ambulancier (DEA)

Indiquez le diplôme le plus élevé obtenu et l'année

(joindre **obligatoirement la copie du diplôme).**



VOTRE SITUATION :

L'IFAS Pierre Veaux est engagé dans le cadre d'une politique régionale de formation des personnes en situation de handicap et organise une dynamique interne pour développer l'accessibilité pédagogique des formations dispensées.

À ce titre, Mme Nathalie LARREGAIN, référent handicap du centre de formation vous accompagne dans la construction d'un parcours de formation aménagé.

Êtes-vous dans une situation nécessitant un aménagement de la formation* ? : oui non

Êtes-vous titulaire du permis de conduire ? Oui Non

PRISE EN CHARGE DU COÛT PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION**VOUS ÊTES SANS EMPLOI**

Pour prétendre à une prise en charge par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

N° IDENTIFIANT FRANCE TRAVAIL OBLIGATOIRE :

VOUS ÊTES SALARIÉ(E) : en CDI ou CDD (date début Date fin)

Vous devez effectuer une demande de prise en charge auprès de votre employeur

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :

Adresse complète :

Fonction : Service :

Numéro de tél. : Numéro de Fax. :

VOUS SOUHAITEZ EFFECTUER VOTRE FORMATION EN APPRENTISSAGE Oui Non

Si oui, vous devez nous retourner votre dossier d'inscription complet **avant le 19 juin 2026** et vous rapprocher également du CFA ADAPSSA :



contact@cfa-adapssa.fr

05 53 74 02 16

Date et signature (obligatoire)



Filière universitaire :	NOM :	NOM de naissance :
<input type="checkbox"/> Médecine	Prénom :
<input type="checkbox"/> Odontologie	Tél. :	Date de naissance : ___ / ___ / ___
<input type="checkbox"/> Pharmacie		Email :
<input type="checkbox"/> Sage-femme		Commune de naissance ou pays si né(e) à l'étranger :
ou	Département de naissance :	
Institut de formation :	Code postal résidence :	
.....		

Avant votre entrée en formation, vous devez apporter la preuve que vous êtes vacciné(e) contre différentes maladies. Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations obligatoires, vous ne serez pas autorisé(e) à aller en stage. Les tableaux suivants devront être complétés par un médecin. Cette fiche devra être communiquée, avec les résultats sérologiques réalisés (au minimum anticorps anti-HBs et anticorps anti-HBc), en même temps que votre dossier d'inscription, selon les modalités décrites par l'établissement.

Diphtérie-Tétanos-Polio (dTP)* / Diphtérie-Tétanos-Polio-Coqueluche (dTP*ca**)

Faire un rappel dTPca si un vaccin coquelucheux n'a pas été administré dans les 5 dernières années.
Puis rappels dTPca à âge fixe (25, 45 et 65 ans).

Dernier rappel dTP

Date : ___ / ___ / ___

Nom :

Dernier rappel dTPca

Date : ___ / ___ / ___

Nom :

Hépatite B*

Conditions d'immunisation valides :

Ac anti-HBs > 100 UI/l (quels que soient l'historique vaccinal et l'ancienneté des résultats)

Ac anti-HBs ≥ 10 UI/l et Ac anti-HBc négatif et schéma vaccinal complet

Autres situations : cf. Mémo « Professionnel de santé en charge des vaccinations des étudiants en santé »

Schémas complets valides :

- 3 doses (2 doses à au moins 1 mois d'intervalle, 3e dose au moins 5 mois après la 2e)
- Schéma accéléré (adultes) : 3 doses en 21 jours puis rappel à 1 an
- Schéma administré dans l'adolescence (entre 11 et 15 ans) : 2 doses espacées de 6 mois d'un vaccin dosé à 20 µg



Joindre résultats de sérologie sous pli confidentiel et indiquer les dates de vaccination (quels que soient les résultats de sérologie) :

- Première dose => Date : ___ / ___ / ____ Nom :

- Deuxième dose => Date : ___ / ___ / ____ Nom :

- Troisième dose => Date : ___ / ___ / ____ Nom :

- Injections supplémentaires :

Date : ___ / ___ / ____ Nom :

Date : ___ / ___ / ____ Nom :

Date : ___ / ___ / ____ Nom :

Rougeole Oreillons Rubéole (ROR)**

Personnes nées depuis 1980 : 2 doses recommandées, à 1 mois d'intervalle quels que soient les antécédents pour ces 3 maladies (ou 3 doses si 1^{ère} dose de vaccin reçue avant l'âge de 12 mois). Pas de contrôle sérologique préalable à effectuer.
 Personnes nées avant 1980 : 1 dose si aucun antécédent rougeole ou si doute (sans contrôle sérologique préalable).

Personnes nées depuis 1980

Première dose : Date : ___ / ___ / ____ Nom :

Deuxième dose : Date : ___ / ___ / ____ Nom :

Personnes nées avant 1980

Antécédent rougeole : Oui / Non

Si Non : Date vaccination : ___ / ___ / ____ Nom :

Varicelle**

Vaccination avec 2 doses si aucun antécédent varicelle (ou si doute) et sérologie négative.

Antécédent varicelle : Oui / Non

Si Non :

Sérologie positive : Joindre le résultat sous pli confidentiel

Sérologie négative : Précisez les dates des vaccinations :

Première dose : Date : ___ / ___ / ____ Nom :

Deuxième dose : Date : ___ / ___ / ____ Nom :

Les vaccinations grippe et Covid** seront à réaliser chaque année**



Infections invasives à méningocoques (IIM) ACWY* et B*****

IIM ACWY : 1 dose entre 11 et 14 ans, avec un rattrapage jusqu'à 24 ans inclus.
 IIM B : 2 doses entre 15 et 24 ans
 Date vaccination Men ACWY : ... / ... / Nom :
 Première dose Men B : ... / ... / Nom :
 Deuxième dose Men B : ... / ... / Nom :

Infections à papillomavirus (HPV)***

HPV : 2 doses entre 11 et 14 ans, avec un rattrapage jusqu'à 26 ans inclus (3 doses si 1^{ère} dose initiée à partir de 15 ans)
 Première dose HPV : ... / ... / Nom :
 Deuxième dose HPV : ... / ... / Nom :
 Troisième dose HPV : ... / ... / Nom :

Tuberculose

Vaccination : non obligatoire depuis le 1er avril 2019
 IDR (Intra Dermo Réaction) : Il n'est pas obligatoire de disposer d'un résultat d'IDR.
 Toutefois, le médecin pourra proposer à l'étudiant, en l'absence d'examen de référence, de réaliser ce test (ou une IGRA, préférée chez les sujets vaccinés par le BCG) car le résultat peut servir de référence en cas de contagion ultérieure et de détection d'infection tuberculeuse latente (ITL), particulièrement chez les étudiants originaires de zones d'endémie ou de forte circulation et étant en France depuis moins de 5 ans. À noter, la réalisation d'IDR est à éviter dans le mois suivant une vaccination ROR.
 Si existence d'un résultat d'IDR connu, même ancien, et mesuré en mm, celui-ci doit être indiqué avec la date de réalisation.
 Si informations disponibles, indiquer :
 Date de la vaccination :
 Date dernière IDR et résultat (en mm) :
 Date IGRA de référence et résultat :

* Vaccination obligatoire pour devenir professionnel de santé ** Vaccination recommandée chez les professionnels de santé
 *** Vaccination recommandée en population générale dans cette tranche d'âge

Je, soussigné(e) Dr certifie que les renseignements inscrits ci-dessus sont exacts.

Fait le : ... / ... / ...

Signature et cachet du praticien :

L'INSTITUT DE FORMATION DES AIDES SOIGNANTS PIERRE VEAUX

L'I.F.A.S Pierre Veaux est géré par une Association Loi 1901 et ne dépend d'aucune structure hospitalière publique ou privée ni d'aucun Institut de Formation en Soins Infirmiers public ou privé.

Par autorisation, il peut accueillir, du 31 août 2026 au 27 juillet 2027, sur le site de Pessac :

- **35 stagiaires** Aides-soignants à **PESSAC**

2 listes de classement seront établies :

1 liste principale et 1 liste complémentaire.

La rentrée aura lieu le Lundi 31 août 2026.

LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE

Parcours complet

La formation se déroule sur 11 mois, du 31 août 2026 au 27 juillet 2027, pour un volume de 1 540 heures. Elle se répartit en 5 blocs de compétences, soit 10 modules, composés de stages (770 heures) et de cours théoriques (770 heures).

Parcours partiel

Un calendrier spécifique vous sera communiqué en fonction des allègements, dispenses ou équivalences afférents à votre titre ou diplôme.

**Coût et prise en charge du financement de la formation
conduisant au Diplôme d'État d'Aide-Soignant - Promotion 2026 - 2027
Le parcours complet se déroule sur 11 mois, du 31 août 2026 au 27 juillet 2027**



Types de parcours	Durée de la formation théorique en heures	Durée de la formation clinique en heures	Coût pédagogique	Frais de dossier (à l'entrée en formation)	Financement (Coût pédagogique uniquement)	
					Salariés	Demandeurs d'emploi
Parcours COMPLET						
Parcours COMPLET	770 h	770 h	8 470 Euros	100 Euros	Financement dans le cadre du plan de formation de l'établissement employeur (se rapprocher du service des ressources humaines pour connaître les démarches à effectuer)	Financement par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine. (aucune démarche à effectuer)
Parcours PASSERELLE (sous réserve de la validation du parcours individualisé par la commission pédagogique de l'IFAS Pierre Veaux incluant 35 heures d'accompagnement personnalisé)						
Titulaire d'un BAC Pro ASSP	406 h	350 h	4 466 Euros	100 Euros		
Titulaire d'un BAC Pro ASSP (à partir de 2022)	371 h	350 h	4 081 Euros			
Titulaire d'un BAC Pro SAPAT	546 h	490 h	6 006 Euros			
Titulaire d'un DE AP	364 h	245 h	4 004 Euros			
Titulaire d'un DE AES (de 2016 à 2020) ou DE AMP ou DE AVS	588 h	420 h	6 468 Euros			
Titulaire d'un DE AES (à partir de 2021)	490 h	420 h	5 390 Euros			
Titulaire d'un TP ADVF	602 h	595 h	6 622 Euros			
Titulaire d'un TP ASMS	637 h	595 h	7 007 Euros			
Titulaire d'un Diplôme d'ARM	588 h	595 h	6 468 Euros			
Titulaire d'un DEA	609 h	595 h	6 699 Euros			
Titulaire d'un DEA (à partir de 2022)	462 h	480 h	5 082 Euros			

POUR LES CANDIDATS ADMIS EN FORMATION**LE REPORT DE SCOLARITÉ**

Il est accordé de droit par le directeur de l'Institut de Formation des Aides-Soignants, comme suit :

Report d'admission d'un an, renouvelable une seule fois, en cas de :

- Congé pour cause de maternité,
- De rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale de demande de mise en disponibilité,
- De rejet d'une demande de congé formation.
- De rejet d'une demande de mise en disponibilité.
- De report d'un contrat d'apprentissage.
- Garde d'un enfant de moins de 4 ans

En outre un report peut être accordé de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un évènement important l'empêchant de débiter sa formation.

LES CONDITIONS MÉDICALES

Pour être admis définitivement en formation, le candidat doit produire **au plus tard le jour de la rentrée** :

- un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine.
- un certificat médical attestant que l'élève remplit les obligations d'immunisation et de vaccination prévues au code de la Santé publique

En cas de contre-indication temporaire ou définitive à une des vaccinations indiquées ci-dessus, il appartient au médecin inspecteur de santé publique d'apprécier la suite à donner à l'admission du candidat.

INFORMATION IMPORTANTE

Dans le cadre de la formation théorique vous serez amené à utiliser une plateforme numérique d'apprentissage (E-notitia), et/ou suivre des cours en distanciel.

Il est souhaitable de vous équiper d'un ordinateur ou tablette.

Dans le cadre des stages, vous serez amenés à vous déplacer sur des établissements éloignés de votre domicile avec des horaires d'une grande amplitude (de 6 h à 21 h avec possibles coupures en journée)

Il est souhaitable de prévoir un moyen de locomotion personnel.

INFORMATION

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous joindre **au 05.56.24.89.40**
ou par mail : nlarregain@apdhes.fr